

Madame la Présidente,

La CGT a toujours considéré que la solution à la situation économique actuelle se trouvait dans la recherche de recettes telles celles que pourraient dégager la lutte contre la fraude fiscale plutôt que dans celle des économies souvent réalisées sur les dépenses fondant la solidarité de notre système français. **La CGT réclame, depuis de nombreuses années, une véritable réforme fiscale pour rendre l'impôt plus juste, compris, consenti, équitable et efficace.** Cela passe nécessairement par des choix législatifs différents de ceux que nous subissons depuis trop longtemps. Nous ne pouvons pas cautionner tous les cadeaux fiscaux fait aux plus aisés ou aux entreprises à qui on promet encore une baisse du taux de l'impôt sur les sociétés pour augmenter la compétitivité.

Le C.I.C.E. illustre cette volonté d'accorder des avantages financiers très lourds sur le plan budgétaire sans les contre parties annoncées. Aujourd'hui, le C.I.C.E. coûte à l'État près de 20 milliards d'Euros par an. L'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE) juge dans sa dernière étude qu'il a permis de créer ou de sauvegarder depuis sa mise en place (en 2013) près de 120 000 emplois. Ce chiffre est d'ailleurs confirmé par un rapport du Sénat publié le 19 juillet dernier.

Nous sommes très loin du million d'emplois promis **à court terme** par le MEDEF au moment où le C.I.C.E. a été créé.

Tous ces cadeaux sont systématiquement faits sans aucune contrepartie ni aucun contrôle. Au contraire ! L'augmentation du chômage et de la précarité prouve l'échec de ces choix.

Le contrôle !!! À l'ère du tout numérique, où la retenue à la source est annoncée, la mission de contrôle est réellement impérieuse, nécessaire, indispensable. Mais les évolutions techniques sont uniquement utilisées par notre administration pour supprimer des emplois. Comme le confirme les documents préparatoires du comité technique ministériel de demain qui annoncent 1815 nouvelles suppressions d'emplois dans le cadre du projet de loi de finances 2017.

Si la dématérialisation supprime quelques tâches laborieuses, à faible valeur ajoutée telle que le classement ou la saisie, elle crée de nouveaux besoins notamment d'équipements et de formations puisque nos métiers et nos missions évoluent, et accentue les besoins en contrôle.

Ce comité technique local sur le contrôle fiscal se tient plus de sept ans après le dernier sur ce sujet. Nous ne pouvons que regretter que cette question soit plus souvent abordée dans la presse que dans les documents de notre administration.

La prise de conscience que vous évoquez dans la fiche n°0 est probablement due à la médiatisation d'affaires comme celle de notre ancien ministre, M. CAHUZAC ou encore celle des Panama Papers...

Cependant, votre soudain intérêt pour cette mission, pourtant essentielle, soulève quelques peu l'inquiétude des personnels. En effet, ce CTL se trouve désormais

inscrit dans un calendrier de groupes de travail nationaux sur l'avenir du contrôle. Or, nous vous savons prompts à toutes les expérimentations et nous ne souhaitons pas que notre département serve encore de laboratoire !

Quand l'opinion publique en réaction à ces scandales s'émeut des moyens octroyés à la lutte contre la fraude fiscale, on entend régulièrement dire que les emplois dédiés au contrôle fiscal sont protégés, voire sanctuarisés. Malheureusement, il n'en est rien. La preuve en est que tous les emplois partis des DRFiP et DDFiP ne sont pas tous arrivés à destination, dans les directions à compétence régionale ou nationale (DIRCOFI...).

De plus, comme l'a reconnu **le chef de bureau du contrôle fiscal de la direction générale, lors du groupe de travail du 22 juin dernier, les suppressions dans les autres structures impactent le contrôle fiscal, puisque c'est une chaîne de travail.**

Nous ne doutons pas que vous serez officiellement en accord avec les propos de ce haut responsable de notre administration et que vous l'exprimerez au cours de ce CTL.

L'article 9 du règlement intérieur du comité technique local nous autorise à demander l'inscription de points à l'ordre du jour. C'est ce que nous avons fait avec nos camarades de Solidaires et Force Ouvrière. Nous souhaitons aborder le contrôle fiscal dans son ensemble, de la création d'un dossier au recouvrement des contrôles en passant par d'éventuels recours.

Or, dans vos documents, le recouvrement n'est évoqué que dans la dernière fiche ! A la lecture du taux de recouvrement dans la sphère des professionnels, nos inquiétudes concernant les effectifs des SIE et du PRS ainsi que les conséquences des désorganisations en cours et annoncées sont plus que légitimes.

À la lecture de ces fiches, il nous apparaît également évident que les moyens matériels et humains ne sont pas, comme trop souvent, la préoccupation principale de la direction.

En effet, selon les fiches, les effectifs varient. Il est impossible de retrouver les effectifs réels de la DRFiP et des services supra-départementaux.

Compte tenu du tissu économique du département, de sa complexité notamment au regard du crédit impôt recherche et de l'évolution démographique de la région, les bases de contrôle sont donc en progression. Sans parler des nouveaux moyens technologiques de fraude ! Les effectifs dédiés à toute la chaîne de contrôle fiscal devraient donc augmenter !!

Revenons aux moyens matériels et informatiques, nous vous demandons de permettre à chaque vérificateur, à chaque collègue de bénéficier de véritables outils efficaces. Nous espérons qu'à ces demandes, vous aurez la décence de ne pas répondre que tous les collègues sont équipés de smartphones comme cela a été le cas récemment pour de simples demandes de calculatrices.

Par ailleurs, il est important de rappeler que ces missions sont exercées par des collègues, pour la plupart, assermentés. Or les nouvelles organisations préconisées vont au-delà de la seule traçabilité. Au cours de nos échanges avec nos collègues, tous ont dit avoir le sentiment de passer beaucoup plus de temps à se justifier, à expliquer ce qu'ils font et pourquoi plutôt qu'à faire réellement. Un comble quand on doit normalement faire des économies !!

Enfin, de part les évolutions des applications et les nouveaux modes de fraudes, de plus en plus complexes, la qualification des personnels a nécessairement augmentée sans aucune reconnaissance ni professionnelle ni pécuniaire. Pire, ces dernières années, au nom d'une harmonisation indemnitaire, chaque vérificateur a vu son pouvoir d'achat diminué du fait de la fiscalisation des indemnités qui, rappelons-le, devaient compenser des frais liés à l'exercice de leurs missions. Ajoutez à cela, une application pour les remboursements de frais tellement pratique à utiliser qu'elle a fait renoncer plus d'un agent. Ainsi l'administration a trouvé le moyen de réaliser de nouvelles économies au détriment des personnels.

Enfin, le dialogue social ne résume pas à l'organisation de réunions et à la mise en œuvre de vos lignes directrices.

Nous espérons que vous saurez faire preuve d'un dialogue « dit social » de plus haut niveau que celui du dernier comité technique de réseau qui a contraint l'ensemble des représentants des personnels à quitter la séance.

Aujourd'hui, après lecture des déclarations liminaires des représentants des personnels, nos collègues, ici présents en charge du contrôle fiscal, vous donneront lecture de leur contribution. Contribution qui appelle de votre part des réponses claires, nettes et précises qui ne peuvent être remises à plus tard dans la semaine.